

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON****Séance du 27 avril 2026**

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : BARON Anne-Sophie, BERNA Sophie, BOURDA Francine, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURAU Jean-Marc, DOURROM Bernadette, LACOUÉ-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric**EXCUSÉE** : VANHOOREN Audrey**PROCURATION** : VANHOOREN Audrey à Olivier CHARRET**Secrétaire de séance** : Isabelle MONTIN**DÉLIBÉRATION N° 2026-31 : Désignation du délégué au COFOR**

Le Maire rappelle que la Commune est membre l'Association des Communes Forestières (COFOR) et que les statuts de celle-ci prévoient qu'elle soit représentée par un délégué.

Sa mission principale est la protection et la valorisation des massifs boisés appartenant aux Communes ou aux Commissions syndicales en étroite collaboration avec leur gestionnaire, l'Office National des Forêts (O.N.F).

En conséquence, il convient de procéder à la désignation correspondante.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** de procéder à la désignation d'un délégué pour siéger l'Association des Communes Forestières (COFOR).

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

En application de ces dispositions, est nommé, pour représenter la Commune au COFOR :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc DOURAU

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

